



LOU BIGUEY

Bulletin Municipal 04-05.2010 N° 009

• Le mot du maire

• Sommaire

Personne ne peut vivre sans nourrir des projets, sans envie de voir s'améliorer son cadre de vie, sans espérer des jours meilleurs, et chacun, à sa mesure et avec ses moyens, peut participer à leur réalisation. C'est propre à chacun de nous pour notre existence personnelle et celle de nos proches, mais c'est aussi vrai pour les collectivités et Béguéy aussi, bien entendu.

Quoi de plus légitime pour une commune que de souhaiter améliorer une voie, rénover un trottoir, ouvrir une classe ou éclairer un quartier? Force est de reconnaître aujourd'hui que ces exigences élémentaires sont souvent hors de portée, quelle que soit la taille des collectivités, les moyens financiers ne sont plus là, malgré les indispensables aides de l'Etat, des Conseil Général ou Régional, sans lesquels bien entendu l'asphyxie serait totale et l'autonomie de nos communes totalement virtuelle.

Concrètement nos projets (éclairage rond-point Nord, aménagement rond-point Centre Commercial Ecole, remise aux normes Salle des Fêtes) etc...Sont actuellement sans réponse de subventions et par conséquent irréalisables dans l'immédiat.

Par l'intermédiaire des bulletins municipaux, nos comptes rendus de réunion vous sont communiqués. A chacun de les analyser. Je tiens à vous rappeler aussi que tous les dossiers sont consultables en Mairie et que vos élus restent à votre écoute.

J-R

- Le mot du Maire.
- Infos (Site internet et Permanence fiscale)

De vous à nous:

- Le Plan communal de sauvegarde .
- L'école, Communiqué.
- Animations à venir.

Info pratiques:

- Renseignements pratiques.
- Conseil d'un ami, nos Artisans Commerçants.
- Etat Civil.

Annexes:

- Bulletins municipaux

Site Internet

Au début de notre mandat, nous nous sommes engagés à créer un site Internet à l'image de notre village. Pour cela nous voulons créer un groupe de travail issu de nos administrés. Les personnes intéressées pour participer à l'élaboration de ce projet sont les bienvenues.

Pour vous inscrire à ce groupe de travail et participer à une première réunion veuillez contacter la Mairie au **05.56.62.95.36** ou par mail à l'adresse suivante :

presse.mairie.beguey@orange.fr

F-D



PERMANENCE FISCALE

Monsieur Rodolphe YUNG assurera gracieusement une permanence fiscale:

le VENDREDI 21 MAI de 14 H à 17 H
dans les locaux de la Mairie.

Besoin de conseil ou d'aide pour remplir vos déclarations, n'hésitez pas à le consulter.

Plan Communal de Sauvegarde

La loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004 précise que chaque commune doit élaborer un plan communal de sauvegarde. Ce document a pour vocation d'organiser les obligations de notre commune en matière d'informations préventives et de gestion d'une crise : Tempête, inondation... Il comprend notamment :

- La diffusion des recommandations de comportement
- L'alerte des populations
- Le soutien aux sinistrés
- L'appui aux services de secours

Le comité de pilotage chargé d'élaborer le plan, recherche des photos de Beguey des inondations de 1930, 1951 et 1981.

Merci de faire parvenir vos photos au secrétariat de la mairie ou par email :

mairie.beguey@wanadoo.fr

Nous vous assurons du soin que nous prendrons de vos photos et de leur restitution après leur reproduction.

H-D

• L'école

Inscriptions scolaires 2010/2011

Les inscriptions scolaires se font à la mairie aux heures ouvrables. N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile récent.

• L'école entre dans le monde numérique (suite)

Faisant suite à l'article paru dans Lou Biguey d'Octobre 2009, l'école de Béguéy va être enfin équipée et entrera dans le monde numérique dès la rentrée 2010/2011.

Rappel des équipements:

- Une classe équipée d'un tableau blanc numérique et d'un système de projection et de connexion à internet.
 - Mise à disposition des autres classes d'une "classe mobile numérique" constituée d'un équipement informatique complet (Ordinateur enseignant, ordinateurs enfants et imprimante) et connectée elle aussi à internet.
- Pour sa part la municipalité a fait réaliser la mise en réseau et la sécurisation des classes, travaux nécessaires pour la mise en service de l'Ecole Numérique Rurale (ENR).

COMMUNIQUES

Abandon des déchets sur la voie publique.

L'article R.632.1 du Code Pénal punit de l'amende prévue pour les contraventions de 2° classe (150€ maxi) le fait de déposer dans un lieu public ou privé, sauf emplacement désignés à cet effet, des ordures, déjections, matériaux).

Est puni de la même peine le fait de déposer sur la voie publique des ordures en vue de leurs enlèvements par les services communaux sans respecter les conditions prévues (jours et horaires ou tri sélectif....).

L'article R.635.8 renforce les sanctions si les déchets ont été transportés par un véhicule : amende de 1500€ maxi applicable aussi en cas d'abandon d'une épave.

Bruits de voisinage

Les beaux jours sont de retour et avec eux la végétation reprend ses droits. Nous en profitons pour vous rappeler que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les Animations à venir

Le comité des Fêtes de Béguéy organise un vide-grenier sur le Parking d'Intermarché



DIMANCHE 13 JUIN

Réservation emplacement

06 98 14 63 09 ou cdfb@laposte.net



4€ l'emplacement de 2,40 m
soit 1,70€/m



